

L'EXPRESS POLITIQUE



Date limite pour prêts-bourses hors Québec

Les étudiants qui avaient prévu s'inscrire à un programme offert à l'extérieur du Québec tout en bénéficiant des prêts et bourses du gouvernement de la province devront le faire avant le 30 juin puisque, après cette date, a confirmé hier la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, l'aide financière sera supprimée à plusieurs d'entre eux afin d'économiser un million. « Nous limitons l'accès aux prêts et bourses pour les étudiants qui veulent aller étudier à l'étranger dans des programmes contingents, puisqu'on ferait ainsi indirectement ce que nous refusons de faire directement, au Québec », explique la ministre. De plus, les étudiants qui choisiraient un programme déjà offert au Québec ou qui n'est pas considéré essentiel au développement du Québec — par exemple, les programmes de médecine douce, indique Mme Marois — ne bénéficieront pas non plus d'aide financière à partir de l'an prochain.

Katia Gagnon

Air Canada : Montréal toujours au bout du fil

Non seulement Air Canada n'entend pas sabrer son personnel affecté à ses deux centres d'appels (réservations) de Montréal, mais le transporteur a décidé d'ouvrir 80 postes additionnels. Répondant à une question en Chambre de la députée Lisa Frulla, la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, Rita Dionne-Marsolais, a tenu à rassurer les employés qui se sentiraient menacés par l'ouverture d'un centre d'appels à Saint-Jean. « J'ai parlé ce matin avec la direction d'Air Canada. Les deux plus gros centres d'appels sont à Montréal et la direction m'a assuré que les 672 emplois d'Air Canada dans ces deux centres d'appels sont maintenus. Et Air Canada vient d'ailleurs de créer 80 nouveaux postes », a expliqué la ministre.

Gilles Normand

Papa Mario

Super Mario, le chef de l'Action démocratique du Québec deviendra bientôt... Papa Mario. À 26 ans le plus jeune élu à l'Assemblée nationale sera bientôt père. L'événement est attendu pour novembre. M. Dumont vit depuis six ans avec Marie-Claude Barrette, qu'il a connue... au sein de la direction du Parti libéral. Le jeune couple, qui vit depuis quelques années à Montréal, compte s'installer à Rivière-du-Loup.

Denis Lessard

Projet mal vu des commissions scolaires

La Fédération des commissions scolaires du Québec désavoue la décision de la ministre de l'Éducation de déposer un projet de loi pour régler, pardessus la tête des commissions, les conditions de travail des enseignants. Normalement, le comité patronal en éducation est composé du ministre et des représentants des commissions scolaires. Les deux signatures sont nécessaires à l'approbation patronale. Le projet de loi 37 déposé hier prévoit que la ministre de l'Éducation « s'il y a impossibilité d'en arriver à une position commune au sein du comité patronal de négociation », peut décider de signer une convention avec la CEQ sans l'aval des commissions scolaires. Toutefois, comme le projet de loi a été déposé après le 15 mai, le gouvernement devrait théoriquement suspendre les règles de l'Assemblée nationale — une procédure rarement utilisée pour faire passer un projet de loi à la vapeur — s'il veut faire adopter sa loi. Dans une déclaration écrite hier, la Fédération des commissions scolaires, « déplorait vivement cette décision de la ministre qui se désolidarise de ses partenaires patronaux, tombant ainsi dans le jeu de la partie syndicale ». Sur les 100 millions de compressions devant faire l'objet d'une entente entre les commissions et la CEQ, seulement 6 millions étaient toujours en litige quand Québec a annoncé son intention de légiférer.

Denis Lessard

Un ministère des Régions pour faire contrepoids à celui de la Métropole

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour faire contrepoids à l'influence du ministère de la Métropole, un nouveau portefeuille sera créé à l'automne : le ministère des Régions verra le jour, à la suite des demandes pressantes des régions québécoises qui craignent de voir leur influence diminuer au Conseil des ministres.

Le Secrétariat au développement régional, piloté par Guy Chevrette, deviendrait donc « idéalement à l'automne », un ministère en bonne et due forme. Pourquoi un ministère des Régions ? « Pourquoi un ministère de la Métropole ? » rétorque l'attachée de presse de M. Chevrette, Shirley Bishop. « Ça démontre la volonté du gouvernement de s'impliquer dans le développement des régions. »

Le projet de loi créant ce nouveau ministère serait déposé en même temps qu'une première tranche du projet de « régionalisation » qui transférerait, finalement, près d'un demi-milliard sous la coupe des régions du Québec à l'intérieur de chaque ministère du gouvernement, explique Mme Bishop.

Les conseils régionaux de développement (CRD), alertés par la création du ministère de la Métropole, ont réclamé à grands cris, récemment, que se concrétisent enfin

les promesses de régionalisation et que le nouveau ministère soit créé.

« On parle beaucoup de Montréal, ce qui inquiète plusieurs présidents de CRD, qui craignent que le gouvernement n'en ait que pour la métropole. On a peur qu'ils donnent tout à Montréal, alors qu'il faut aussi s'occuper des régions, qu'on ne peut ignorer », souligne Paul Leduc, président de l'Association québécoise des organismes régionaux de développement et également maire de Brossard.

« Il y a une inquiétude de la part des régions, quant à certaines décisions qui pourraient être prises et leur nuire », acquiesce la députée libérale de Jean-Talon, Margaret Delisle.

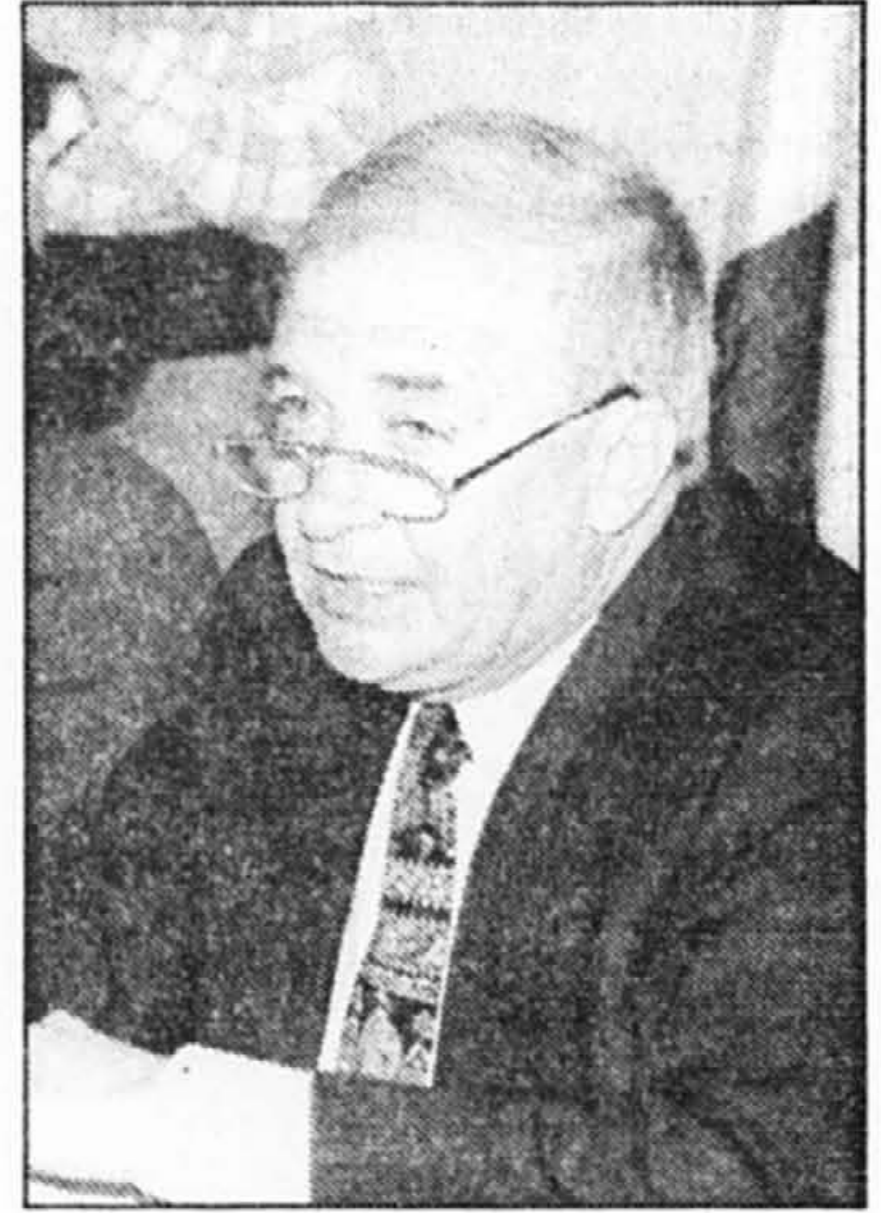
Lors de la création du ministère de la Métropole, la possibilité d'accorder un veto au titulaire du portefeuille avait considérablement irrité les élus régionaux du caucus du PQ, qui y voyaient la constitu-

tion d'un « Conseil des ministres à étages », où certains ministres auraient eu plus de pouvoirs que d'autres. La controverse s'est cependant éteinte au sein du caucus en même temps que la proposition de droit de veto, affirme le président du caucus péquiste, François Gendron. « Montréal n'aura qu'une voix forte au Conseil des ministres, il n'y a pas de voix prépondérante. M. Ménard demeure un ministre comme les autres », dit-il.

Mais on sent que le ministre Ménard a encore peur de froisser les susceptibilités régionales : encore hier, en commission parlementaire, il refusait que le projet de loi créant son ministère stipule clairement à l'article un que son siège social doit être situé à Montréal.

« Mon inquiétude, c'est que ça blesse d'autres régions. En bâtissant le ministère, on a été conscient qu'il pouvait blesser les régions, qu'on croie qu'on ne s'occupe que de Montréal. (Un tel article) ça pourrait rendre notre tâche plus difficile », a-t-il expliqué, ajoutant que « les Montréalais se font souvent accuser d'avoir un complexe de supériorité. Je ne veux pas qu'on croie que le ministère se sente supérieur aux autres. »

Et en pratique, la grande majorité des fonctionnaires du ministère de la Métropole travaillent à Mont-



Le ministre Guy Chevrette

réal, indique M. Ménard : sur les 69 fonctionnaires, moins d'une dizaine ont leur bureaux à Québec.

« On a un gouvernement qui n'a pas peur de créer un ministère de la Métropole, mais qui a peur de la visibilité de le placer clairement à Montréal », ironise le député libéral de Westmount-Saint-Louis, Jacques Chagnon.

Fisc : la fiducie familiale utilisant l'échappatoire aurait des émules

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le ministère fédéral du Revenu a admis hier que d'autres contribuables ont pu, au cours des cinq dernières années, profiter de l'échappatoire fiscale qui a permis à une famille de transférer une somme de 2 milliards aux États-Unis sans payer d'impôt au Canada.

« C'est possible », a déclaré le sous-ministre du Revenu, Pierre Gravelle, alors qu'il comparait devant le comité des Finances des Communes, qui a reçu le mandat d'étudier ce dossier des fiducies familiales.

Le ministre du Revenu, Jane Stewart, a par ailleurs annoncé qu'aucune décision fiscale anticipée ne sera rendue dans des dossiers semblables d'ici à ce que le comité ait terminé son examen.

Le vérificateur général du Canada, Denis Desautels, qui a mis cette affaire au jour et qui comparait également devant le comité hier, a cependant déclaré que d'autres contribuables pouvaient utiliser les mêmes stratagèmes pour transférer des éléments d'actif « sans demander des avis anticipés ». Ces décisions fiscales sont prises par le ministère du Revenu à la demande de contribuables qui ont l'intention d'effectuer certaines transactions et elles engagent le gouvernement.

M. Desautels a par ailleurs déclaré devant le comité que « l'entente particulière » intervenue en 1991 et qui a permis le transfert des 2 milliards « portait atteinte aux principes fondamentaux qui régissent le régime fiscal canadien » parce que ces « règles spéciales » ne s'appliquaient pas à l'ensemble des contribuables.

Le vérificateur a rappelé que le Revenu avait changé d'avis au sujet du traitement fiscal du transfert d'actifs à la suite d'interventions du ministère des Finances. Non seulement les dossiers ne contenaient-ils aucune analyse ou explication de la décision, mais M. Desautels a indiqué hier qu'il n'avait pas été possible non plus d'établir avec précision qui, aux Finances, avait tiré les conclusions qui ont été retenues.

Mme Stewart a déclaré en Chambre que la décision avait été prise à l'époque du gouvernement de Brian Mulroney.

Interrogé par la presse au sujet des sommes qui ont pu échapper au fisc canadien, M. Desautels se contente de rappeler que les actions d'une compagnie envoyées aux États-Unis étaient détenus depuis l'entrée en vigueur de l'imposition des gains en capital en 1971 et que leur valeur s'établissait à 2 milliards au moment du transfert, 20 ans plus tard.

Le ministre des Finances, Paul Martin, qui rejette les demandes de l'opposition d'agir immédiatement pour mettre fin à l'hémorragie, a déclaré que c'est par souci de démocratie que l'affaire des deux fiducies milliardaires a été soumise pour étude à un comité parlementaire.



PHOTO PC

Allô, l'espace ?

De son bureau du parlement, le premier ministre Jean Chrétien a eu hier une conversation téléphonique télévisée avec l'astronote canadien Marc Garneau, qui est à bord de la navette Endeavour.

Terre-Neuve veut rouvrir la Constitution

La déconfessionnalisation de ses écoles exige un tel débat

CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse, OTTAWA

Poussé, pour une fois, par Terre-Neuve plutôt que par le Québec, le Parlement fédéral est sur le point de se retrouver dans le pétrin d'un débat constitutionnel.

En réponse au référendum provincial tenu en septembre dernier à Terre-Neuve et remporté à 54 % par le gouvernement de Saint John's, Ottawa s'est en effet résolu à amender la Constitution pour permettre la déconfessionnalisation de l'administration scolaire terre-neuvienne. À l'heure actuelle, le demi-million de Terre-Neuviens financent 27 commissions scolaires contrôlées par sept dénominations religieuses différentes.

Mais ce qui s'annonçait à l'origine comme une simple formalité destinée à moderniser un système scolaire s'est depuis transformé en

délicate opération politique. Tellement que le premier ministre terre-neuvien, Brian Tobin, et les chefs des deux autres principaux partis de cette province sont à Ottawa depuis hier soir pour montrer qu'ils font front commun en faveur de l'amendement. Ironiquement, c'est le Bloc québécois souverainiste qui va les recevoir le plus chaleureusement.

Le Bloc est en effet la seule formation fédérale pour qui cet amendement ne pose aucune difficulté. Au contraire, l'opposition souverainiste y trouve l'occasion de joindre l'utile à l'agréable. À ses yeux, en

appuyant l'amendement terre-neuvien, le Parlement envoie le message qu'un résultat référendaire, aussi serré soit-il, ne saurait être ignoré. Mais surtout, ce vote pourrait ouvrir la voie au gouvernement Bouchard qui devra vraisemblablement engager des démarches similaires pour concrétiser son projet de commissions scolaires linguistiques.

À l'inverse, le parti libéral de Jean Chrétien vit ses pires divisions depuis son arrivée au pouvoir. Jusqu'à 60 de ses députés pourraient voter contre l'amendement. Les ténors fédéraux ont beau faire valoir que cet amendement ne change absolument pas le caractère confessionnel des écoles terre-neuviennes, mais vise à permettre à la province plutôt qu'aux églises de les administrer, plusieurs députés de l'Ontario soutiennent que le précédent terre-neuvien pourrait

inspirer leur province à mettre fin au financement des écoles catholiques. D'autres, dont des députés francophones de l'extérieur du Québec, disent que l'exemple de Terre-Neuve pourrait amener des provinces à tenir des référendums pour réduire les droits linguistiques.

De son côté, le Parti réformiste de Preston Manning est tiraillé entre son credo fortement pro-référendum et les convictions religieuses de plusieurs de ses membres. Enfin, le Parti conservateur de Jean Charest, dont l'appui au Sénat pourrait faciliter la vie à l'amendement, est divisé. Ses sénateurs du Québec, notamment, sont en faveur de l'amendement mais d'autres, dont le sénateur Lowell Murray qui pilote habituellement ce genre de dossier au sein du PC, le voient comme une attaque frontale contre les droits de minorités.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Une prison dont on a jeté la clé

En théorie, la déconfessionnalisation des écoles à Terre-Neuve ne devrait plus être qu'une formalité. La majorité des électeurs a endossé ce projet par référendum et le gouvernement provincial l'a officiellement adopté. Il ne manque plus que l'accord d'Ottawa à une modification mineure à l'Acte d'union qui, depuis l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, en 1949, stipule que le système scolaire y est confessionnel.



Pierre Gravel

L'opération aurait dû être d'autant plus aisée à réaliser que, en plus d'avoir été ratifiée démocratiquement par un score de 54 pour cent, elle n'implique que les deux gouvernements concernés qui sont d'accord. Le premier ministre Chrétien s'est même déjà publiquement engagé à procéder rapidement pour satisfaire Terre-Neuve. Comme on l'a déjà fait dans le cas du Nouveau-Brunswick qui voulait la reconnaissance de son statut de province bilingue. Un changement qui constituait cependant un

ajout dont nul ne pouvait prétendre qu'il enlevait quelque chose à quelqu'un.

C'est précisément sur ce point que les choses se sont gâtées. Dès le départ, cette volonté de laïcisation a déclenché les plus virulentes protestations des Églises catholiques et protestantes locales qui y ont vu la négation de

leurs droits tels que reconnus dans la Constitution. Leur lutte contre ce plan diabolique ayant échoué au référendum, c'est maintenant Ottawa qui est la cible de leur puissant lobby.

Depuis quelques semaines, les députés et sénateurs y subissent une offensive en règle dont l'argument principal se fonde sur un sophisme qui ne résiste pas à l'analyse : les droits des minorités sont sacrés et doivent être protégés lorsqu'ils sont menacés par la majorité. Et même un référendum ne peut rien y changer. Or les droits des minorités religieuses sont remis en question par cette mesure. Donc, il faut l'empêcher d'entrer en vigueur. Si on laisse passer ce précédent, toutes les autres minorités, religieuses ou linguistiques, du Canada seront dorénavant à la merci de ceux qui voudront les écraser en recourant simplement à un référendum.

La faiblesse de ce raisonnement, c'est que cette réorganisation prévue à Terre-Neuve ne représente pas une menace pour les droits fondamentaux des minorités religieuses. Pas plus que la création de commissions scolaires linguistiques au Québec qui, en dépit de l'émoi qu'elles créent chez quelques intégristes, ont reçu l'aval des autorités catholiques et protestantes. En fait, il ne s'agit aucunement d'interdire l'enseignement confessionnel, mais bien de ne plus l'imposer à une majorité qui n'y tient plus. S'acharner, ainsi que le fait ce lobby ultra-conservateur, à présenter comme de la persécution ce qui ne vise en réalité que la modernisation d'un régime désuet, c'est de la malhonnêteté intellectuelle.

Toute cette histoire pourrait normalement n'intéresser

que les gens de Terre-Neuve si elle n'était pas également révélatrice des énormes problèmes que peut susciter toute tentative d'amendement, même de portée strictement locale, de la Constitution canadienne.

De quoi plonger dans la perplexité le gouvernement québécois qui croyait avoir trouvé dans une procédure du même genre le moyen de sortir enfin du bourbier qui l'empêche de créer des commissions scolaires linguistiques à Montréal.

Mais aussi tous ceux qui, refusant de souscrire à l'hypothèse souverainiste, rêvent d'une réforme en profondeur du fédéralisme canadien qui déléguerait de nouveaux pouvoirs aux provinces. Si on voit quelques évêques à la retraite être capables de diriger dans l'ombre une campagne d'obstruction systématique sur une question d'intérêt aussi limité et n'impliquant que deux gouvernements, on imagine sans mal ce que représenterait un réaménagement global où tout le monde aurait son mot à dire.

Lucien Bouchard en a choqué plus d'un en comparant le Canada à un carcan où le Québec serait pris au piège. Mais, à en juger par le mal qu'éprouve Terre-Neuve à aller de l'avant, on peut penser que c'est la Constitution canadienne qui est une prison où tout le monde est enfermé et dont les architectes auraient pris soin de jeter la clé au loin au moment où on l'a inaugurée en grande pompe, en 1982.

Nul ne pouvait alors se douter que, par un caprice du hasard, c'est un projet mis de l'avant par l'ex-premier ministre Clyde Wells qui allait, le premier, en faire les frais. Sûrement que même Pierre Trudeau n'avait pas prévu ça.

Le régionalisme tuera Montréal

Après bien des hésitations, le gouvernement Bouchard et son ministre Jacques Brassard ont finalement refusé d'appuyer le projet de concentration des vols réguliers à Dorval. Cette décision illustre parfaitement tout ce qui ne va pas entre le gouvernement québécois et sa métropole.



Alain Dubuc

Nous ne reprochons pas à M. Brassard d'exprimer une préférence pour Mirabel. Mais nous lui reprochons de s'opposer au projet d'aéroports de Montréal pour les mauvaises raisons. Dans un communiqué, que nous reproduisons dans la page ci-contre, le ministre des Transports reprend tous les stéréotypes bureaucratiques et les préjugés qui ont façonné les politiques de la Vieille Capitale et tant nui à Montréal, depuis un quart de siècle.

M. Brassard s'inquiète d'abord de la survie de Mirabel, dont l'avenir est fragile dans le plan stratégique d'ADM. C'est en effet une conséquence importante du projet, dont il faut tenir compte. Mais le ministre pose le problème à l'envers. S'il y a un débat sur Dorval et Mirabel, c'est que nous cherchons à développer le transport aérien, à assurer son dynamisme, à créer les conditions qui favoriseront son essor, à trouver une niche à Montréal dans un contexte global plus difficile, à trouver des moyens de satisfaire une clientèle que l'on veut plus nombreuse.

Si le ministre avait conclu que ces objectifs de développement seraient mieux servis en misant sur Mirabel, et que le choix de Dorval était mauvais pour le transport aérien, on aurait l'ébauche d'un débat de haut niveau. Mais le ministre, en substance, critique le choix de Dorval parce qu'il est mauvais pour Mirabel ! Il ne pense pas en ministre des Transports, mais en bureaucrate, pour qui les institutions passent avant l'activité économique. Les aéroports sont là pour servir le transport aérien, et non pas l'inverse.

Dans un deuxième temps, le ministre n'a pas pu résister à la tentation de déclencher une querelle fédérale-provinciale, comme tant de ministres québécois, peu importe leur parti. Le ministre Brassard y va ainsi de deux paragraphes aussi inutiles que bien sentis où il décrit l'inaction fédérale dans le dossier comme irresponsable, cavalière et inacceptable. La gestion des aéroports est l'un des rares domaines où Ottawa s'est retiré pour de vrai et où il a confié, dans une véritable décentralisation, les responsabilités à des organismes locaux. Ce geste a ulcéré notre gouvernement provincial qui est exclu d'un processus qui profite à des organismes de niveau municipal. Mais on aurait pu se passer de cette digression partisane et stérile.

Le troisième vice de la démarche de Jacques Brassard, plus fondamental, est à la base du mur d'incompréhension qui pénalise Montréal. Québec s'inquiète de l'impact du choix de Dorval sur l'économie des Basses-Laurentides. Au-delà de la responsabilité socio-économique du gouvernement, et de ses réflexes électoralistes, on sent, hélas ! là tout le poids de la culture régionaliste qui a imprégné tous les gouvernements québécois.

Ce qui est inacceptable, c'est que ce souci pour l'économie des Basses-Laurentides ne soit pas tempéré par un souci pour l'économie montréalaise. On peut lire et relire le communiqué ministériel, pas un mot sur les besoins de la région métropolitaine, sur son économie, sur les problèmes qu'y connaît le transport aérien. Pas un mot. Tout le problème est là.

Plus que de l'indifférence, c'est un signe de l'absence de compréhension de ce qu'est une entité métropolitaine qui amène les gouvernements à voir le Grand Montréal comme une juxtaposition de petites régions. Et de ne pas comprendre que l'avenir de toutes ces composantes repose avant tout sur la capacité de la métropole de se développer et de jouer son rôle de grand centre urbain.

Nous écrivions, en février, que la façon dont le ministre Ménard et ses collègues se comporteraient dans ce dossier des aéroports constituerait le premier test des véritables engagements du gouvernement Bouchard envers sa métropole. Le ministre responsable de la métropole, Serge Ménard, semble avoir été écarté de ce dossier et le ministre des Transports, Jacques Brassard, ne s'est pas comporté de façon différente que son prédécesseur de triste mémoire, Marc-Yvan Côté. Parce qu'il a cédé aux pressions régionalistes, le gouvernement Bouchard est donc en train de couler son test de passage.



DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les chiens aboient...

■ ... Et la caravane passe, dit un proverbe d'origine arabe. Guy Bertrand vocifère. Et la caravane de la souveraineté avance.



Guy Bertrand

Depuis le référendum, j'avoue ressentir une certaine sérénité concernant la souveraineté, sérénité jamais éprouvée auparavant. Elle s'inspire de la conviction grandissante que le prochain référendum donnera un OUI majoritaire. Ce n'est pas du triomphalisme. Il ne faut jamais sous-estimer l'adversaire. Il faudra se battre et convaincre chaque personne individuellement. Mais tous les sondages, depuis le référendum, donnent plusieurs points d'avance au OUI, même quand on range les deux tiers des indécis et des discrets dans le camp du NON.

L'objectif est donc de persévérer une seconde de plus que les forces qui veulent nous ratiner. Dans ce contexte, on ne doit pas se laisser distraire de notre but par le coup d'épée dans l'eau de Guy Bertrand.

Jacques FOURNIER
Montréal

L'astuce de Vidéotron

■ On sait que le monopole Vidéotron, sans trop de scrupules d'ailleurs, impose souvoisement à ses abonnés de payer pour un gadget (Videoway) obsolète, dont la futilité complexité et le ridicule encombrant, s'ils étaient mieux connus, risqueraient de provoquer une émeute...

L'offre publique récemment faite par Vidéotron lui permettrait désormais de s'approprier tout le territoire de CF Cable.

Est-ce à dire que les abonnés de CF Cable seront à leur tour appelés à faire les frais de l'astuce de Vidéotron ?

Monique PARENT
Saint-Lambert

Manoeuvre inacceptable de Valéry Fabrikant ?

■ L'université Concordia, particulièrement la faculté de génie et d'informatique, sont profondément perturbées par la publication récente dans des revues savantes réputées d'articles scientifiques rédigés par Valéry Fabrikant. Condamné pour meurtres, ce dernier purge une peine d'emprisonnement à perpétuité pour l'assassinat de sang-froid, en août 1992, de quatre de ses collègues à l'université Concordia. La famille et les collègues des quatre professeurs assassinés — MM. Douglass, Hogben, Saber et Ziogas — ont énormément souffert de ces actes et s'opposent à cette reconnaissance indue de V. Fabrikant qui, tout comme il a été déchu du droit de compter parmi les membres libres de la communauté, devrait être déchu du privilège de répandre ses vues scientifiques, quelle qu'en soit la valeur. Il ne mérite pas la légitimation ni la reconnaissance liées à la publication d'articles scientifiques, d'autant plus qu'il n'a jamais exprimé le moindre remords ou regret à l'égard de ses actes odieux.

Un autre aspect important mérite également d'être soulevé.

Dans la foulée de son mode de comportement antérieur, attesté par maints exemples, il n'est pas impossible que V. Fabrikant prépare cyniquement le terrain pour obtenir une réponse favorable à une demande éventuelle de libération conditionnelle, invoquant le fait que des revues reconnues ont autorisé la publication d'articles récents dont il est l'auteur. Les familles des quatre professeurs, ainsi que la com-

munauté universitaire de Concordia, blessées par cet individu, considéreraient la manoeuvre comme totalement inacceptable. (...)

Frederick LOWY
recteur et vice-chancelier
Donat J. TADDEO
doyen de la faculté de génie
et d'informatique
Université Concordia

Téléserie ou documentaire ?

Docteur Pierre Grondin,

■ J'ai cru comprendre que vous n'avez pas aimé les épisodes de la série Urgence que vous avez regardés.

Personnellement, j'ai bien aimé. Peut-être, comme ces dames de l'Ordre des infirmières du Québec, n'avez-vous pas compris qu'il s'agissait d'une téléserie et non d'un documentaire ?

Vous déplorez avoir vu des médecins sacrer : il est vrai qu'aux États-Unis on ne sacré pas : on dit d'autres sortes de mots vulgaires... Vous n'approuvez pas les trépanations à l'urgence ? Moi non plus mais, dans l'urgence où je travaillais, il y en a déjà eu une... que les autorités n'ont pas aimée non plus. Il y avait des histoires de sexe dans l'émission ? Il y en avait aussi dans mon urgence... Peut-être ces souvenirs sont-ils trop lointains pour vous ?

Charles TALON
médecin

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abrégier. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit : La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

Opinions

Dorval: une décision pour préserver les acquis

« Aéroports de Montréal n'administre pas la théorie, mais la réalité »

JACQUES AUGER

L'auteur est président et chef de la direction d'ADM.

Monsieur Jacques Brassard, ministre des Transports

C'est avec étonnement que j'ai pris connaissance de l'article de M. André Noël, paru dans *La Presse* du samedi 18 mai dernier, qui fait état d'un rapport préliminaire de votre ministère sur le dossier aéroportuaire. Aéroports de Montréal (ADM) n'a pas comme politique de commenter les articles de journaux mais cette fuite, à quelques jours de la fin du délai supplémentaire que vous nous aviez demandé, m'incite à vous communiquer une première réaction devant les révélations que Monsieur Noël tire d'un document supposément confidentiel de votre ministère.

Des coûts de 63 millions pour le réseau routier

Il est utile, monsieur le ministre, de nuancer substantiellement cette conclusion puisque l'état actuel du réseau routier de la grande région de Montréal nécessite une intervention vigoureuse de votre ministère, indépendamment de la décision que nous avons annoncée. Depuis 1984, les différents ministres des Transports de votre gouvernement et des gouvernements précédents ont reconnu cette situation, à grand renfort de nombreux plans de transport dont la mise en oeuvre demeure timide. En 1984, Transports Québec avait identifié des améliorations de 40 millions au réseau routier bien avant la décision d'ADM. Je vous rappelle que votre ministère prévoyait parmi ses projets, dès 1984, des travaux à l'échangeur Dorval et à celui de l'échangeur A40-A520 et cela, quoiqu'il arrive à l'aéroport de Dorval. Notre décision ne change rien à cette situation et ces travaux devront être réalisés de toutes manières. Sommes-nous en présence des mêmes travaux dont le coût a été porté à 63 millions ?

Vous me permettez aussi de questionner le fond de la prétention selon laquelle notre décision aura un impact majeur sur le réseau routier dans ce secteur. Pour soutenir sérieusement une telle affirmation, il faudrait croire que tous les passagers des destinations internationales partent du centre-ville de Montréal, alors qu'ils originent plutôt des différents centres d'activité de la région distribuant ainsi l'utilisation sur l'ensemble du réseau routier. Il faut ajouter que l'augmentation des passagers proviendra aussi des passagers en correspondance qui, soulignons-le, n'emprunteront pas le réseau routier, contrairement à la situation actuelle. Par ailleurs, il est important de souligner que les vols internationaux arrivent en général entre

mi et 15 h et que les départs s'effectuent, pour la plupart, entre 17 h 30 et 22 h. Ainsi les passagers qui arrivent empruntent en grande partie le réseau routier en sens inverse de la circulation, tandis que ceux qui partiront de l'île de Montréal, de la Rive-Sud, voire même de Laval, verront leur temps de transport diminué substantiellement. Les passagers internationaux n'auront aucun impact sur l'heure de pointe du matin et un impact peu significatif sur l'heure de pointe du soir. Cela dit, cela ne change pas la nécessité pour votre ministère d'effectuer le plus rapidement possible les travaux qu'il a identifiés, depuis plusieurs années, comme prioritaires dans la grande région de Montréal. Puis-je vous suggérer que des audiences publiques sur cette question ne sont pas nécessaires, puisque la région attend ces travaux depuis longtemps, et qu'il y a un très large consensus à leur sujet.

Lois sur l'environnement

ADM respecte la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous nous conformons à chacune de ces lois et respectons toutes les dispositions auxquelles nous sommes assujettis. Il est erroné et malicieux de prétendre que nous nous croyons au-dessus des lois. Ce n'est pas le cas. En l'occurrence, la nature de notre projet n'est pas assujettie aux processus d'évaluation prévus dans chacune des lois. Notamment parce que nous n'agrandissons pas l'aéroport de Dorval, nous n'augmentons pas sa superficie territoriale, nous n'ajoutons pas de nouvelles pistes, pas plus d'ailleurs que nous ne les prolongeons. Bref, nous n'augmentons pas la capacité maximale de l'aéroport puisque nous opérons aujourd'hui et que nous opérerons au cours des prochaines années bien en-deça de notre capacité ré-



Le statu quo, estiment les dirigeants d'ADM, nous a fait perdre 25 % des transporteurs internationaux en moins d'un an.

glementaire, selon les normes de Transports Canada. Malgré cela, ADM a néanmoins procédé à une évaluation complète des incidences environnementales de sa décision. Cette procédure fait d'ailleurs partie intégrante de notre politique environnementale et chacun de nos projets sur nos sites fait l'objet d'une telle analyse (plus de 540 projets ont ainsi été analysés par nos experts en environnement).

Accusation injuste

L'accusation de manque de transparence qui émane du document que cite monsieur Noël ne tient pas la route. Elle est profondément injuste. C'est très mal connaître le dossier et notre démarche que de véhiculer une telle affirmation. C'est aussi faire injure à ceux qui forment un des meilleurs forums de concertation de la grande région de Montréal et qui oeuvrent bénévolement au sein de la SOPRAM. C'est également injuste pour les gens d'affaires qui oeuvrent au sein du conseil d'administration d'ADM et qui ont à coeur le développement de notre région et de notre province. Nous avons collaboré, monsieur le ministre, pour vous informer et pour informer vos fonctionnaires. Nous avons transmis l'ensemble de notre documentation, y compris des documents confidentiels. Nous nous sommes mis à la disposition de vos fonctionnaires pour répondre à toutes les questions. Nous avons offert à plusieurs reprises à vos fonctionnaires de rencontrer les experts

qui nous ont guidés dans notre cheminement... mais ils n'ont pas donné suite à cette invitation. Nous l'avons fait d'une manière ouverte, respectueuse et dans un esprit de partenariat, malgré le fait que le transport aérien ne soit pas de juridiction provinciale. D'une manière plus générale, nous avons rencontré les principaux organismes socio-économiques de la région et nous avons rendu public l'essentiel de notre documentation qui explique les tenants et aboutissants de notre décision, notamment en terme d'impact économique et d'environnement. (...)

Développement de Mirabel

L'auteur du document portant la signature de votre ministère met en doute la validité de la nouvelle vocation de Mirabel. Nous ne partageons pas ces doutes puisque nous sommes convaincus de la pertinence de notre plan d'action qui met en valeur la vocation Vacances de Mirabel en y créant un contexte favorable pour les voyageurs et les transporteurs. Nous croyons aussi qu'il y a un marché pour le tout-cargo dans la région métropolitaine. Ce marché est en croissance dans le monde et nous pouvons aller chercher une part de marché de plus en plus importante. Je me dois, monsieur le ministre, de corriger une affirmation de l'auteur du document selon laquelle 80 % du cargo aérien soit chargé à bord des avions de passagers. Le chiffre exact se situe autour de 60 %. Dans un marché tout-cargo en croissance,

nous estimons que cette proportion va encore baisser. Nous avons l'intention d'être extrêmement proactifs dans ce secteur d'activité par la création d'une zone franche et d'un commissariat de développement du tout-cargo. Le Québec peut devenir une porte d'entrée pour le marché Nord-américain de l'Est. Nous nous passerons de la contribution de ceux qui en doutent pour travailler avec ceux qui y croient.

Analyse financière du projet

Je suis extrêmement surpris de l'affirmation selon laquelle nous n'avons pas communiqué l'information financière du projet. Notre vice-président aux Finances a pourtant rencontré votre équipe à Québec, afin de partager avec elle toutes nos données et prévisions financières pour la réalisation de notre projet.

En conclusion, monsieur le ministre, nous ignorons si le document cité dans *La Presse* reflète la position officielle de votre ministère. Je préfère croire que nos nombreuses rencontres ont permis de corriger les perceptions souvent injustes qu'il contient. Je note que l'auteur estime que notre décision est fondée au plan commercial. C'est pour des raisons économiques que nous prenons cette décision, qui est la meilleure dans les circonstances et aussi la plus réaliste. Depuis vingt ans, nos gouvernements, monsieur le ministre, n'ont pas eu les moyens financiers pour prolonger l'autoroute 13, l'autoroute 50 et pour réaliser un système de transport en commun rapide reliant Mirabel au centre-ville. Or, tout indique que cela ne se fera pas dans un avenir rapproché, ni même sur un horizon de dix ans. Les coffres de l'État sont vides. Alors que faire ? Devons-nous assister impuissants à l'érosion de l'industrie aérienne à Montréal et au Québec ? Nous prenons donc la meilleure décision, compte tenu à la fois des finances publiques et de notre capacité financière. Nous souhaitons préserver les acquis du Québec en terme de dessertes aériennes internationales. Cela est tellement important dans le contexte de la vocation internationale que Montréal veut développer.

Notre décision contribuera aussi à freiner l'érosion de notre trafic aux mains de Toronto, New-York et Boston. Le statu quo nous a fait perdre 25 % des transporteurs internationaux en moins d'un an. Faut-il attendre plus longtemps. Est-il normal que nos concitoyens du Lac Saint-Jean et de Québec soient obligés de se rendre à Toronto pour aller en Europe ? Poser la question, c'est y répondre. Nous n'administrons pas la théorie, mais la réalité.

Brassard explique pourquoi Québec n'appuie pas la décision d'ADM

À titre documentaire, *La Presse* publie ici le texte du communiqué émis vendredi dernier par le ministre Jacques Brassard au sujet de la décision d'ADM.

Le ministre Jacques Brassard fait connaître aujourd'hui la position du Conseil des ministres entérinée par le Caucus des députés(es) concernant le dossier des aéroports de Montréal et Mirabel. Le ministre des Transports a indiqué que le gouvernement du Québec n'est pas en mesure d'appuyer la décision d'ADM puisqu'il ne possède aucun pouvoir d'intervention et cela, même s'il est interpellé par les conséquences économiques et sociales de celle-ci.

Pour le gouvernement du Québec, la démonstration faite par ADM, depuis l'annonce de sa décision, souffre de nombreuses lacunes, notamment en ce qui a trait à l'impact sur l'environnement et à la viabilité du scénario retenu pour l'aéroport de Mirabel. De l'analyse qu'il a faite des informations obtenues d'ADM et des consultations qu'il a menées, le gouvernement du Québec constate :

A- L'absence d'étude d'impact environnementale de moyen à long terme de sorte qu'il est impossible de se prononcer sur cet aspect du dossier ;

B- La fragilité de la nouvelle vo-



Jacques Brassard

cation de Mirabel. Notons à cet égard :

□ qu'une étude réalisée par la firme SNC-Lavalin, en 1994, pour le compte du ministère des Transports du Québec estimait que « le manque de rentabilité de la plupart des services tout cargo pour le fret général indique que ce secteur ne doit pas servir de pierre angulaire pour l'élaboration de stratégies de développement du fret aérien » ;

□ que les analyses réalisées par le MICST sont peu concluantes quant à l'impact au Canada du concept de zone franche tel que proposé par ADM ;

□ que la distinction entre les ser-

vices aériens réguliers et nolisés s'amenuise de plus en plus, de sorte qu'une réduction sensible des activités de nolisement à Mirabel ne peut être écartée, ce qui pourrait remettre en question la rentabilité financière de l'aéroport. De fait, plusieurs des transporteurs consultés par le ministère des Transports ont souligné qu'ils prévoyaient la fermeture de Mirabel à plus ou moins long terme.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec ne peut prendre aucun engagement relativement à des améliorations à apporter au réseau routier qui dessert l'aéroport de Dorval. De toute façon, ces améliorations ne peuvent faire abstraction de la démarche actuelle du ministère des Transports visant à définir un plan de transport intégré des personnes et des marchandises pour la région métropolitaine.

Enfin, le gouvernement du Québec ne peut qualifier que d'irresponsable, cavalière et inacceptable l'attitude adoptée, jusqu'à présent, par le gouvernement fédéral dans ce dossier qui relève de sa seule compétence. Même s'il est toujours le propriétaire des aéroports de Dorval et Mirabel, il n'a pris aucune mesure pour s'assurer de l'analyse de l'ensemble des impacts du projet d'ADM.

Le gouvernement fédéral ne peut non plus nier sa responsabilité envers la population de la région des Basses-Laurentides qu'il a bousculée, au début des années 1970, lorsqu'il a pris la décision de construire l'aéroport de Mirabel. S'il a déjà reconnu son erreur, le fédéral a le devoir à présent d'offrir aux résidents de cette région la garantie qu'ils ne seront pas pénalisés une deuxième fois pour sa seule erreur.

Mirabel fait partie de la grande région de Montréal

SUZANNE MIREAULT

L'auteure est administratrice de la Coalition élargie au soutien de l'aéroport de Montréal-Mirabel (CESAMM).

Seulement quelque 40 minutes séparent Mirabel de Montréal. L'aéroport de Mirabel est situé, en réalité, à 45 km du centre-ville de Montréal.

Dans la « Région municipale de recensement », de Statistique Canada, on consacre Mirabel comme faisant partie intégrante de la grande région de Montréal. Également, et tout récemment, le projet de loi no 1 (Loi sur le ministère de la Métropole) inclut Mirabel comme étant un territoire faisant partie de la métropole.

C'est dans cet esprit et dans l'intérêt de la grande région de Montréal que la Coalition élargie au soutien de l'aéroport de Montréal-Mirabel (CESAMM) a pris position contre la décision d'ADM de transférer les vols internationaux de Mirabel vers Dorval, une décision qui ne favorise qu'une partie de la grande région de Montréal, une partie des utilisateurs, la classe affaires, une partie des transporteurs et Air Canada.

En effet, quelques-uns des impacts de la décision d'ADM sur la grande région de Montréal sont :

□ Perte globale d'emplois (en considérant les emplois créés à Dorval et ceux perdus à Mirabel) ;

□ Effets négatifs sur le développement régional, économique,

industriel, social, résidentiel et commercial de la grande région de Montréal, particulièrement pour les Basses-Laurentides ;

□ Dépenses injustifiées de centaines de millions de dollars, puisque l'on devra, selon ADM, revenir d'ici à peine quelques années à Mirabel ;

□ Conséquences au niveau des impacts environnementaux : pollution par le bruit, l'air, la congestion routière, etc., pour la grande région de Montréal, particulièrement pour le West Island, ce qui augmentera le phénomène de l'étalement urbain et la désertion de Montréal, sans compter les coûts qui y sont reliés. (Plaintes, coûts pour les transporteurs qui doivent rester au sol après 23 h, expropriations, etc.) ;

Il ne s'agit pas d'un débat d'une région contre la métropole, comme certains veulent le laisser croire. Il ne s'agit pas non plus d'une guerre de clochers ou d'une bataille sur papier pour savoir qui va gagner. Il s'agit d'un dossier global qui va bien au-delà d'une décision d'affaires, bien au-delà de la relance économique du petit Montréal, bien au-delà de la région de Mirabel.

Et puis, non. Mirabel ne se monte pas contre Montréal. Mirabel ne se replie pas sur elle-même. Mirabel fait partie intégrante de la grande région de Montréal, ne l'oublions surtout pas. Car ce que Mirabel perd au change, la grande région de Montréal le perd aussi.

Politique

Canular ou tentative d'arnaque ?

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les Québécois qui seraient tentés de soutenir financièrement la création d'une nouvelle formation politique, qui se donne le nom de Parti démocratique économique du Québec (PDEQ), seraient bien avisés de ne pas délier trop tôt les cordons de leur bourse.

Nouveau parti politique, canular, maladresse ou tentative d'arnaque, quoi qu'il en soit, un communiqué daté du 1er novembre 1995 a atterri dans les pigeonniers des chroniqueurs parlementaires. Il commence ainsi : « La présente est pour vous confirmer la création d'un nouveau parti politique « Le Parti démocratique économique du Québec » dont l'ouverture officielle coïncidera avec le lancement de la campagne de financement, le 19 septembre 1996, à Québec. »

Il attribue sa « principale raison d'être » à « l'urgence de la consolidation des liens économiques entre les provinces du Canada et de la création d'emplois au Québec ». Le

document porte la signature d'un certain Jacques Poitras, à titre de président. Copies du communiqué ont été envoyés aux premiers ministres Jean Chrétien et Lucien Bouchard, ainsi qu'à celui qui veut faire déclarer inconstitutionnel un référendum québécois menant à l'indépendance, l'avocat Guy Bertrand, de Québec.

En post-scriptum, on indique qu'un souper à 100 \$ le couvert aura lieu au Centre des congrès de Québec, à 20 h, le 19 septembre 1996. Pour réservations, on demande de composer l'un ou l'autre des numéros de téléphone indiqués.

Un porte-parole du Directeur général des élections du Québec, Ber-

nard Renald, a affirmé à La Presse qu'il n'existait aucune formation politique du nom de Parti démocratique économique du Québec, que celle-ci n'était pas reconnue ou autorisée par le DGE et qu'elle n'était pas non plus en traitement pour l'être. « Aucune demande d'autorisation ne nous est parvenue à ce sujet », a précisé M. Renald.

Même chose du côté fédéral, on ne connaît pas ce « parti ».

De plus, la Loi électorale du Québec stipule, à l'article 41, que « tout parti politique, toute instance d'un parti ou tout candidat indépendant qui désire solliciter ou recueillir des contributions, effectuer des dépenses ou contracter des emprunts doit détenir une autorisation du Directeur général des élections ». Ce qui n'est manifestement pas le cas ici. Donc, pour le moment, aucun Parti démocratique économique du Québec n'a droit de recueillir d'argent ni de donner des soupers-bénéfice.

Aucun baume pour Nuñez

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse, OTTAWA

Jean Chrétien a refusé hier de se dissocier des propos de son ministre Douglas Young, qui a invité le député Osvaldo Nuñez du Bloc québécois, qui est d'origine chilienne et est entré au Canada à titre de réfugié, à se « trouver un autre pays ».

Le député du comté de Bourassa a pour sa part demandé au ministre de démissionner, estimant que ses paroles « sont discriminatoires pour tous les immigrants et tous les réfugiés ».

M. Young s'en est pris à M. Nuñez en Chambre lundi alors que le député posait, à titre de critique de l'opposition officielle en matière d'immigration, des questions au sujet de la politique du gouvernement fédéral à l'égard des réfugiés.

Le ministre en a remis hier. M. Nuñez « est en train de se promener partout à parler du séparatisme et moi je dois m'asseoir là comme un petit Canadien, faire le bon garçon et dire : bienvenue, arrivez et essayez de déchirer notre pays. Pis

moi, je devrais m'en fiche ? Non. S'il n'aime pas le pays où il se trouve, qu'il s'en trouve un autre ».

M. Young, a expliqué le premier ministre, a réagi au fait que le député du comté de Bourassa « est arrivé ici comme réfugié et a été admis à la citoyenneté canadienne. Il exerce maintenant son droit démocratique d'essayer de détruire le Canada. Ce qui n'a pas plu au ministre et ne me plaît pas non plus, mais il a le droit de le faire ».

« Il y a bien des pays, a également déclaré M. Chrétien, qui n'accepteraient pas que de nouveaux immigrants travaillent à la destruction du pays, mais au Canada, on a assez confiance en la démocratie pour accepter ça. »

Le chef du Bloc québécois, Michel Gauthier, demande pour sa part « s'il y a deux sortes de citoyens au Canada : ceux de souche qui peuvent être fédéralistes ou souverainistes, et les néo-Canadiens, qui ne peuvent être que fédéralistes ou se chercher un pays ailleurs ».

M. Nuñez estime que M. Young devrait démissionner de son poste.



NOUVELLE Mazda Protegé SE 1996

TOUT CE QUI
EST PETIT,
C'EST LE PRIX.

La toute nouvelle Mazda Protegé SE vous offre le meilleur rapport qualité-prix sur le marché.

Remarquez ce que vous obtenez comme équipement standard : siège arrière rabattable 60-40, volant inclinable, essuie-glace à balayage intermittent et radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassette et 4 haut-parleurs.

Côté mécanique ? Un moteur nerveux de 1,5 litre à 16 soupapes DACT et direction assistée - elle tourne sur un 10 c!

- suspension arrière à double bras trapézoïdal brevetée et barre stabilisatrice avant.

Et non seulement il s'agit de la voiture la plus spacieuse de sa catégorie... non seulement elle est économique à l'achat... mais de plus, elle est fiable et consomme très peu d'essence.

Voyez la nouvelle Protegé SE chez votre concessionnaire Mazda. Une voiture de qualité. Faites pour durer !

13 895 \$*

PDSF

Les concessionnaires Mazda du Québec



EMPORTE-MOI

Monde

10 000 personnes dans la rue à la mémoire des moines

Face à la barbarie, formations politiques, syndicales et religieuses disent leur indignation à Paris

d'après AFP
PARIS

Une manifestation rassemblant plusieurs milliers de personnes s'est déroulée hier à Paris à la mémoire des sept moines français assassinés en Algérie, à l'appel des formations politiques, des organisations syndicales et des confessions religieuses de France.

Des oeillots blancs à la main, 10 000 personnes, selon la police, se sont rassemblées sur l'esplanade des droits de l'homme, place du Trocadéro, dans l'ouest de la capitale française, non loin de la Tour Eiffel, pour exprimer leur indignation après l'assassinat par le Groupe islamique armé (GIA) de sept moines français en Algérie.

De nombreuses personnalités politiques, religieuses et syndicales, dont le premier ministre français Alain Juppé et le leader de l'opposition socialiste, Lionel Jospin, étaient présentes à cette manifestation, qui s'est déroulée, après une minute de silence, sur fond de l'« adagio pour violon » de Samuel Barber et de la 4^e symphonie de Gustav Mahler.

Le parti d'extrême-droite Front national (FN) s'est abstenu d'y participer, affirmant avoir été « exclu » de la manifestation, et doit organiser aujourd'hui à Paris une messe de requiem.

Deux grandes banderoles étaient déployées de part et d'autre de l'esplanade, proclamant : « Si nous nous taisons, les pierres hurleront. » Se refusant à toute déclaration, M. Juppé a signé l'un des quatre registres de messages et de condoléances, présentés par les organisateurs de cette manifestation, à laquelle avait appelé jeudi le ministre français de l'Éducation nationale, François Bayrou. « Il était très important de montrer que, dans sa diversité, toute la France pouvait se rassembler, tous courants politiques confondus, toutes religions, toutes philosophies, toutes respon-

sabilités sociales, syndicales, associatives confondues, pour montrer que nous avons notre foi commune dans une société de respect et de générosité », a déclaré M. Bayrou.

C'est la seconde fois depuis le début de l'année que l'ensemble de la classe politique française, à l'exception du Front national, se retrouve réunie pour condamner des actes de terrorisme. Le 5 mars, droite et gauche, à l'appel du leader de l'opposition socialiste Lionel Jospin, avaient exprimé leur condamnation du terrorisme après les attentats de Jérusalem et de Tel Aviv. Parmi les personnalités religieuses de toutes confessions, figuraient l'archevêque de Paris, M^{gr} Jean-Marie Lustiger, l'imam Mehdi Rouhani, chef spirituel de la communauté chiite en Europe, M^{gr} Jérémie, Métropolitain (orthodoxe) de France, et Alain Goldman, grand rabbin du consistoire israélite de Paris.

Enfin, le ministre français des Affaires étrangères, Hervé de Charette, a déclaré que la France avait « tout essayé pour sortir ces malheureux des griffes de ces sauvages. » « J'ai pendant deux mois, jour après jour, en secret, tout essayé », a-t-il dit, ajoutant : « Contre la violence il n'y a qu'une arme, c'est celle de l'esprit. »

M. de Charette a d'ailleurs indiqué hier à la radio France Inter que le « seul contact » entre les autorités françaises et le Groupe islamique armé (GIA), qui avait enlevé les sept moines, a eu lieu le 30 avril quand un émissaire des ravisseurs a apporté une cassette audio à



Catholiques, musulmans, juifs et autres Français se sont rassemblés hier, place du Trocadéro à Paris, à la mémoire des sept trappistes français égorgés par des militants du Groupe islamique armé en Algérie.

l'ambassade de France à Alger.

« Le seul contact que nous avons eu, c'est avec quelqu'un se présentant au nom du GIA, à l'ambassade de France à Alger le 30 avril », a indiqué le ministre à la radio France Inter. Cet homme « a apporté une cassette sur laquelle il y avait les voix des moines et qui, après un examen approfondi par les experts, laissait penser que les moines étaient vivants quelques jours auparavant », a-t-il dit. « Il n'y a pas eu d'autres contacts », a affirmé M. de Charette qui a qualifié de « racontars » les informations indiquant que des émissaires français avaient été envoyés pour rencontrer les sept moines quelques jours avant leur exécution.

Le ministre a souligné qu'il fal-

lait « se méfier des manoeuvres et des manipulations du GIA qui ne vont pas manquer pour essayer de troubler l'esprit du public français ». « Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour sortir les moines des griffes dans lesquels ils se trouvaient », a-t-il dit. Il a affirmé que « le gouvernement algérien a été informé des faits et de tous les éléments matériels dont il pouvait avoir besoin pour sa propre action » et que « les autorités algériennes ont fait ce qu'elles ont pu » pour retrouver les moines.

M. de Charette a également démenti que des dissensions soient apparues entre services secrets français ou entre ces derniers et le ministère des Affaires étrangères sur la gestion du dossier des otages.

Dans ce genre d'affaires, a-t-il dit, une « cellule de crise se réunit au Quai d'Orsay, généralement présidée par mon directeur de cabinet ou par moi-même. Il y a autour de la table les représentants directs de tous les services compétents — services spécialisés, représentants des ministères de l'Intérieur, de la Défense ou autres ».

« Je ne vois pas des gens qui se battent entre eux. Je vois des gens qui sont en équipe pour essayer de résoudre les problèmes de mettre en commun leurs informations, leurs moyens et de décider ensemble. C'est la responsabilité du ministre des Affaires étrangères de le faire », a souligné M. de Charette.

Deve Gowda formera le gouvernement indien

d'après Reuter
NEW DELHI

H.D. Deve Gowda, le chef de file du Front uni, a annoncé hier que le chef de l'État indien, Shankar Dayal Sharma, l'avait chargé de former le prochain gouvernement, le deuxième en deux semaines.

Après 12 jours au gouvernement, le plus court jamais vu en Inde, le premier ministre Atar Bihari Vajpayee, dont le gouvernement nationaliste hindou n'avait aucune chance d'obtenir la confiance du parlement indien, avait démissionné dans la journée.

H. D. Deve Gowda prêterait serment le 1^{er} juin. « Rashtrapathi (le très respecté président) m'a demandé de former le gouvernement », a déclaré à la presse le chef de l'alliance de centre-gauche Front uni à l'extérieur du palais présidentiel. « J'essaierai de faire de mon mieux afin de satisfaire les attentes de 900 millions de personnes », a-t-il ajouté.

Le président Shankar Dayal Sharma avait auparavant accepté la démission de Vajpayee et lui avait demandé d'expédier les affaires courantes le temps de trouver un remplaçant. « Je suis heureux, j'ai retrouvé ma liberté », avait-il déclaré à sa sortie du palais présidentiel.

Le Front uni a le soutien direct de 192 députés mais le Congrès de l'ancien premier ministre Narasim-

ha Rao, qui a subi une lourde défaite et conserve 136 sièges, a promis de le soutenir au parlement, sans pour autant réclamer de portefeuilles ministériels. Le nouveau chef de l'exécutif indien testera sa majorité parlementaire le 12 juin prochain.

Avant de pouvoir prendre la tête du gouvernement indien, Deve Gowda, 63 ans, devra démissionner de son poste de gouverneur de l'État de Karnataka. « Nous nous inclinons devant la force du nombre. Je vais voir le président pour lui donner ma démission », avait déclaré Vajpayee à l'issue d'un discours passionné marquant la fin du débat précédant le vote de confiance. « Nous sommes prêts à entrer dans l'opposition », avait lancé le chef du BJP avant de partir pour le palais présidentiel.

Durant le débat, Vajpayee a déployé toute son éloquence et son esprit pour défendre les thèses de son parti, dans un discours de plus d'une heure, en hindi, en anglais, en tamoul et en sanskrit. Il s'est notamment adressé au Front uni, qui était déjà pressenti pour lui succéder. « Je ne vois pas votre gouvernement durer très longtemps », leur a-t-il lancé. « Il a du mal à naître, il aura du mal à rester en vie. » « Vous vous êtes maudits (pendant la campagne électorale). Aujourd'hui, vous vous alliez pour nous maudire », a conclu l'ex-premier ministre.

Les observateurs indiens estiment qu'un gouvernement du Front uni ne pourra pas accomplir la totalité de son mandat de cinq ans et s'attendent à de nouvelles élections plus tôt que prévues.

Visite éclair en Tchétchénie d'un Boris Eltsine triomphant

d'après AFP
MOSCOU

Boris Eltsine a effectué hier un voyage éclair et surprise en Tchétchénie, clamant victoire pour les troupes russes et affirmant que la guerre était finie et la paix en vue... à ses conditions.

Lors de ce voyage hautement symbolique, au lendemain de la signature à Moscou d'un accord de cessez-le-feu avec les indépendantistes, le président russe n'aura toutefois vu de la petite république du Caucase qu'un village loin derrière les lignes russes et un aéroport servant de base aux forces fédérales près de Grozny. De la visite des rues de la capitale en grande partie

rasée lors des combats de l'hiver 1994-95, il n'a pas été question. Le président n'a pas pris le risque d'une confrontation avec la population de la capitale tchétchène, qui lui est très hostile. Les mesures de sécurité n'avaient pas été renforcées dans la ville et de nombreux habitants — ainsi que certains soldats russes en faction au centre de Grozny — n'étaient même pas au courant de la présence à quelques kilomètres du chef de l'État.

Les rares images diffusées par les télévisions russes de la visite qui s'est déroulée dans le plus grand secret montraient un président grave, descendant d'un hélicoptère de combat et s'adressant sur une base militaire à un auditoire invisible.

l'animal familial



850 TURBO

588\$^{par mois*}

C'est la familiale idéale : luxueuse, confortable, avec plein d'espace pour transporter, en toute sécurité, la marmaille, les bagages et tout le tra la la. Mais à l'intérieur se cache un animal qu'il vous faudra apprivoiser : une sportive au coeur puissant et fougueux, prête à tout pour vous satisfaire. Attendez-vous à de hautes performances et à une indéfectible fidélité.

VOLVO
Services Financiers

VOLVO
Sécurité avant tout

le groupe VOLVO

| | | | | | |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTRÉAL UPTOWN VOLVO 5055, rue Paré (514) 737-6666 | GREENFIELD PARK VOLVO RIVE-SUD 845, boul. Taschereau (514) 672-2720 | SAINTE-HYACINTHE AUTOMOBILES CHICOINE INC. 855, rue Johnson (514) 771-2305 | SAINTE-AGATHE GARAGE FRANKE INC. 180, rue Principale (819) 326-4775 | LAVAL LES AUTOMOBILES BOUL. ST-MARTIN 1430, boul. Saint-Martin (514) 667-4343 | SAINTE-LEONARD JOHN SCOTT AUTO LTÉE 4330, rue Jarry Est (514) 725-9394 |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|

* Mensualité basée sur une location de 36 mois avec versement initial de 6500\$ ou échange équivalent, plus frais de transport et de préparation (745\$) et taxes applicables. Franchise de kilométrage de 72 000 km, frais de 10¢ le km excédentaire. Offre valable jusqu'au 30 juin 1996. La photo peut différer.



FRANCE-IRAN

Assassinat politique

■ Un ancien vice-ministre du Shah d'Iran, Reza Mazlouman, âgé de 60 ans, a été découvert assassiné de trois balles chez lui à Créteil, en région parisienne, hier après-midi. Son corps a été découvert par l'une de ses amies iraniennes dans l'appartement qu'il occupait, au 7^e étage d'un immeuble d'un quartier populaire de cette cité située au sud de Paris. Reza Mazlouman aurait fait l'objet d'une condamnation à mort par contumace dans son pays qu'il avait quitté après la chute du Shah.

d'après AFP

LIBAN-ISRAËL

Reprise des négociations

■ Les négociations entre les cinq pays garants du cessez-le-feu au Liban sud (États-Unis, France, Liban, Israël, Syrie) pour définir les modalités de contrôle du cessez-le-feu reprennent aujourd'hui à Washington, a annoncé hier le département d'État. Ces négociations avaient été suspendues jeudi dernier, après deux semaines de réunions à Washington. Il « était logique » de ne pas reprendre ces discussions avant la tenue des élections en Israël, prévues aujourd'hui, a estimé le porte-parole adjoint du département d'État, Glyn Davies.

d'après AFP

FRANCE-CANADA

Visite de Juppé

■ Le premier ministre français Alain Juppé effectuera un voyage officiel au Canada du 9 au 12 juin prochain, a annoncé hier son bureau. Il arrêtera notamment à Québec et Ottawa. Ce déplacement — à l'invitation des premiers ministres canadien et québécois, Jean Chrétien et Lucien Bouchard — sera précédé le 9 juin au matin par une visite du chef du gouvernement à Saint-Pierre et Miquelon. Cette visite avait été annoncée en février dernier mais les dates n'avaient pas été fixées.

d'après AFP

IRLANDE-GB

Le problème du désarmement

■ Londres et Dublin ont admis hier n'avoir toujours pas résolu la question d'un modus operandi et d'un calendrier de désarmement des paramilitaires d'Ulster, malgré près de quatre heures de discussions ministérielles à Dublin. « Il y a encore beaucoup de travail à faire », a déclaré à la presse à Dublin le ministre britannique à l'Irlande du Nord Sir Patrick Mayhew, après son entretien de travail « constructif », le deuxième en six jours consacré au désarmement, avec le ministre irlandais des Affaires étrangères Dick Spring.

d'après Reuter

MADAGASCAR

Premier ministre

■ M. Norbert Ratsirahonana, 58 ans, président de la haute cour constitutionnelle malgache, a été nommé hier premier ministre par le président Albert Zafy, a-t-on annoncé de source officielle. Il remplace M. Emmanuel Rakotovahiny, qui avait démissionné à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale, le 17 mai, d'une motion de censure. M. Ratsirahonana, originaire d'Antananarivo, a fait des études juridiques et administratives et est diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) française.

d'après AFP

USA-CUBA

Loi Helms-Burton

■ Des hauts responsables américains ont entamé hier à Washington des discussions avec leurs homologues canadiens et mexicains sur la loi Helms-Burton renforçant l'embargo américain contre Cuba, a-t-on appris auprès du bureau de la représentante américaine au commerce. La réunion à huis clos se tient sous les auspices de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALENA) et a pour objet d'examiner les implications de cette loi, prévoyant notamment de sanctionner les compagnies étrangères faisant commerce avec Cuba.

d'après AFP

BOSNIE

Karadzic doit partir

■ Le haut représentant pour les aspects civils du plan de paix en Bosnie, Carl Bildt, a déclaré hier à Rome qu'il était « particulièrement provocateur » de voir que le chef des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic tente de conserver des fonctions publiques alors qu'il est accusé de crimes contre l'humanité.

d'après AFP

EXPRIMEZ-VOUS

avec

NOTRE

Super vente

En matière de peinture, rien n'égale la couleur, la qualité et la résistance des produits Benjamin Moore. Et quelle chance lorsque ces peintures vous sont offertes à prix réduits ! Créez votre touche de génie personnelle et venez nous voir dès aujourd'hui. La décoration de vos rêves prendra alors forme avec brio !

Nouveau

En suivant les instructions détaillées de ce livre de 120 pages, vous découvrirez une trentaine de projets de décoration abondamment illustrés. Vous serez surpris des effets que vous pouvez obtenir en n'investissant que quelques dollars dans l'achat de peinture.

Le livre est maintenant disponible chez votre marchand Benjamin Moore.



9,95 \$



MoorGlo

Peinture au latex pour la maison

Peinture acrylique au latex pour les parements extérieurs, le découpage, le carton-fibre, le bardeau et le bardeau de fente, sans oublier la brique non vernie, le stuc, le métal peint et les parements d'aluminium et de vinyle. Donne un fini lustré.

Prix de vente **31,88 \$***
3,79 L

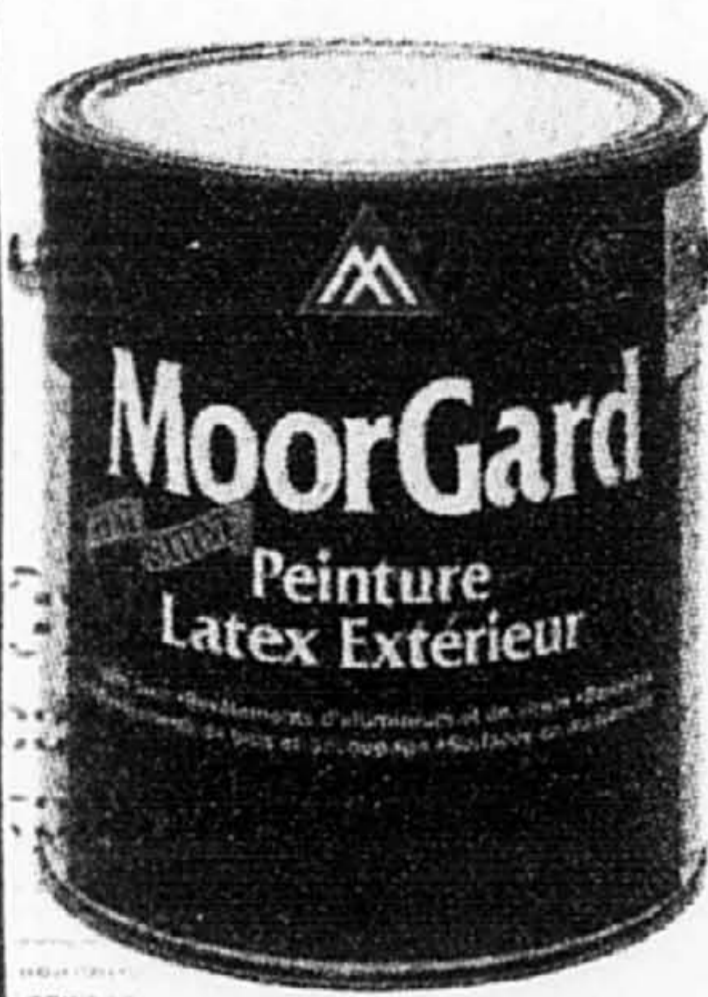


AquaVelvet

Émail au latex velouté

Plus de 1 700 coloris sur mesure, fini velouté, pour les murs intérieurs, les plafonds, les garnitures et le découpage. Formule anti-éclaboussures améliorée. Facile à appliquer au rouleau et superlavable.

Prix de vente **28,88 \$***
3,79 L



MoorGard

Peinture au latex fini lustrée pour la maison

Pour les parements extérieurs et le découpage en bois, les parements d'aluminium et de carton-fibre, le bardeau et le bardeau de fente, la brique non vernie, le stuc et le métal peint. Sèche en moins d'une heure et ne requiert habituellement qu'une seule couche.

Prix de vente **29,88 \$***
3,79 L



AquaPerle

Émail au latex fini perle

Si vous avez des enfants, cette peinture est idéale pour les chambres, couloirs, cages d'escalier, salles de séjour et salons. Superbe fini perle durable et résiste au frottement.

FABRIQUÉ AU QUÉBEC

Prix de vente **29,88 \$***
3,79 L

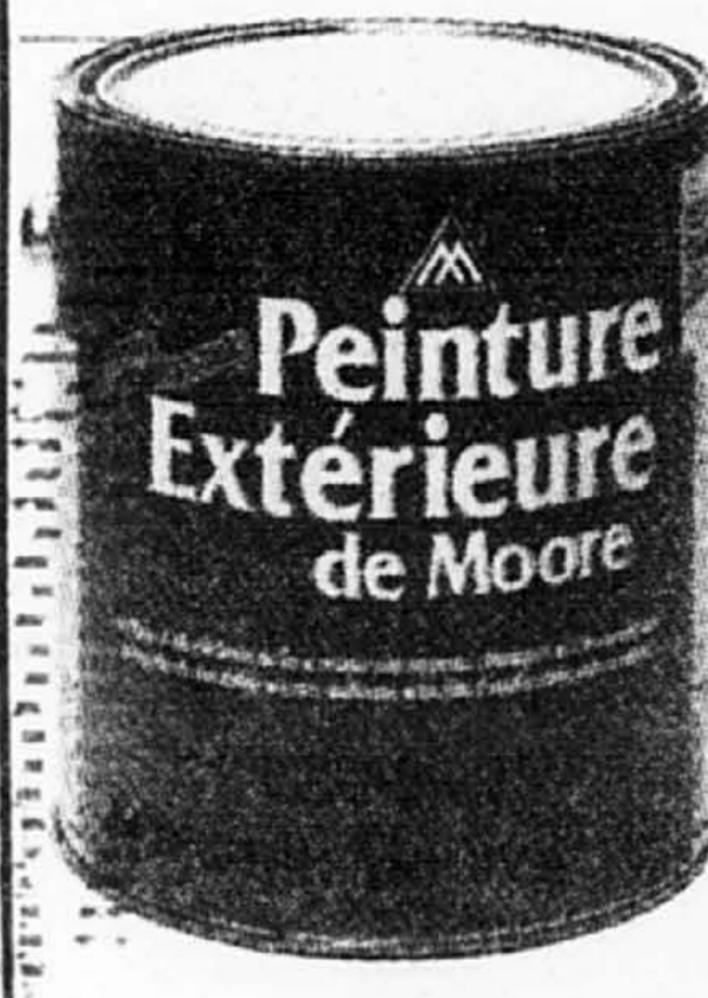


C & B

Latex fini perle

Une peinture qui adhère particulièrement bien aux finis lustrés dans les cuisines et salles de bain et aide à prévenir le mildiou dans ces pièces plus humides. Choix de teintes et nuances sur mesure.

Prix de vente **29,88 \$***
3,79 L



Peinture extérieure de Moore

Peinture lustrée pour la maison Conçue pour résister aux ravages de l'air salin, une peinture convenant à toutes les régions du Canada. Pour le bois, l'aluminium, le vinyle et le carton-fibre, les parements, les portes, le découpage et les métaux apprêtés. Une seule couche suffit habituellement.

Prix de vente **29,88 \$***
3,79 L



MoorWood

Teinture opaque et teinture au latex vinyle - acrylique

Prix de vente **24,88 \$***
3,79 L

ESSAYEZ NOS TEINTURES DE PREMIÈRE QUALITÉ POUR L'EXTÉRIEUR.

La vente se termine le 8 juin



UNE TOUCHE DE GÉNIE®
FABRIQUÉ AU QUÉBEC

CONSULTEZ L'EXPERT EN PEINTURE BENJAMIN MOORE LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

- | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| QUINC. LAVOISIER 4705, RUE LAVOISIER ST-LÉONARD - 321-4063 | Laurier Décor 1216, RUE BELANGER EST MONTRÉAL - 272-1286 | J.A. BINETTE INC. 5583, AV. VERDUN VERDUN - 768-1146 | QUINCAILLERIE VAN HORNE 4743, VAN HORNE MONTRÉAL - 334-2944 | BELMONT PEINTURE 4610, RUE DE SALABERRY MONTRÉAL - 334-4163 | MATÉRIAUX COUPAL INC. 723, rue de l'Ange-Gardien L'Assomption (Québec) 589-0711 |
| DÉCOR 8056 8042, RUE ST-HUBERT MONTRÉAL - 270-3944 | MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LAURENTIDE INC. 6275, PAPINEAU MTL - 274-4417 | PEINTURE PLUS 1768, RUE DOLLARD LASALLE - 363-3401 | CENTRE DE DÉCORATION DOLLARD 4073, BOUL. ST-JEAN D.-D.-O. - 620-3202 | QUINC. VALIQUETTE INC. 1889, BOUL. DES LAURENTIDES VIMONT, LAVAL - 667-1270 | MATÉRIAUX COUPAL INC. 4800, boul. St-Charles Pierrefonds (Québec) 626-3967 |
| COUVRE PLANCHER BELOEIL 225, BOUL. CARTIER BELOEIL - 467-5249 | CITY PAINT 200, RUE RACHEL EST MONTRÉAL - 288-8009 | DÉCOR ALBERT 496, 90e AVENUE LASALLE - 363-4788 | MARCEL LORTIE INC. 8495, BOUL. ST-LAURENT MONTRÉAL - 381-3967 | QUINCAILLERIE STAN 449, BOUL. BEACONSFIELD BEACONSFIELD - 695-3389 | MATÉRIAUX COUPAL INC. 870, boul. Iberville Iberville (Québec) 347-8323 |
| PEINTURE DES SEIGNEURS 550, BOUL. DES SEIGNEURS TERREBONNE - 492-0880 | QUINC. BISSONNETTE 6219, BOUL. MONK VILLE-EMARD - 766-6783 | PEINTURE MONTRÉAL MÉTRO 3410, CH. CÔTE-VERTU ST-LAURENT - 745-3434 | PEINTURE LE CORBUSIER INC. 1808, BOUL. LE CORBUSIER LAVAL - 688-8050 | DÉCOR TASCHEREAU INC. 3955, BOUL. TASCHEREAU ST-HUBERT - 656-1240 | MATÉRIAUX COUPAL INC. 397, rue St-Jacques Napierville (Québec) 856-7764 |
| PEINTURE EN GROS 7474, BOUL. LANGELIER ST-LÉONARD - 255-1644 | LES DÉCORATEURS DE MONTRÉAL 251, RUE STE-CATHERINE EST MONTRÉAL - 288-2413 | CENTRE DU BRICOLEUR LACHINE 520, 19e AVENUE LACHINE - 634-8071 | QUINC. CHOMEDEY 4671, BOUL. SAMSON LAVAL - 681-2862 | QUINC. J.-P. BÉLANGER 5777, AV. AUTEUIL BROSSARD - 676-6733 | MATÉRIAUX COUPAL INC. 707, rue St-Charles St-Lambert (Québec) 672-5430 |
| QUINC. DE L'EST 8240, RUE HOCHELAGA MONTRÉAL - 353-0030 | MILLER PAINT 274, AV. FAIRMOUNT OUEST MONTRÉAL - 273-3022 | QUINC. DU PLATEAU INC. 1473, RUE LAURIER EST MONTRÉAL - 521-9580 | LA MAISON DU PEINTRE 5126, RUE BEAUBIEN EST MONTRÉAL - 254-9401 | ENTRÉPÔT DE LA PEINTURE 74, MONTÉE ST-SULPICE ST-SULPICE - 589-2226 | MATÉRIAUX COUPAL INC. 300, rue Ostiguy Chambly (Québec) 658-1758 |
| CENTRE DE PEINTURE DENIS LABELLE INC. 7, RUE BABY JULIETTE - 753-2015 | QUINC. RONA PARC & BERNARD 5742, AV. DU PARC OUTREMONT - 948-5610 | QUINC. HOGG 4833, RUE SHERBROOKE OUEST WESTMOUNT - 934-4644 | LA MAISON DU PEINTRE 9795, RUE WAVERLY MONTRÉAL - 381-8524 | ROBERT TURCOTTE INC. 17, RUE RIVEST LE GARDEUR - 585-2700 | MATÉRIAUX COUPAL INC. 134, boul. Ste-Rose Ste-Rose, Laval 625-1917 |
| FERRONNERIE SIMONE 5531, UPPER LACHINE ROAD N.-D.-G. - 484-1848 | | BOIS IDÉAL INC. 4100, BOUL. ST-LAURENT MONTRÉAL - 844-1963 | | | |

*COLORATION EN SUS

Monde

Une manif de l'opposition albanaise est dispersée dans la violence

d'après Reuter et AFP
TIRANA

Les policiers albanais ont violemment dispersé les partis d'opposition qui manifestaient hier contre la manipulation des élections alors que des observateurs européens affirmaient leurs doutes quant à la régularité du scrutin.

Servet Pellumbi, numéro deux du Parti socialiste, le plus important parti de l'opposition, le dirigeant social-démocrate Skender Gjinushi et le chef de l'Alliance démocratique Neritan Ceka ont été roués de coups par les policiers alors qu'ils prenaient la tête d'une manifestation, interdite lundi par le gouvernement, sur la place Skanderbeg.

Des journalistes ont assisté aux incidents, et l'un d'eux a été frappé. La police a également détruit les appareils photo ou saisi les films des équipes présentes sur place. « Vous avez tous vu ce qui s'est passé, les coups et la violence contre les représentants de l'opposition », a déclaré Gjinushi lors d'une conférence de presse improvisée à l'Hôtel Tirana International, où manifestants et journalistes ont trouvé refuge. « Cela s'est produit dans tout le pays vendredi, samedi et dimanche », a-t-il affirmé.

La plupart des partis d'opposition se sont retirés du scrutin dimanche, accusant le Parti démocratique du président Sali Berisha de fausser les élections. Les résultats de l'élection n'ont pas encore été officiellement proclamés mais Berisha revendique la victoire de son parti avec plus de 60 % des suffrages.

Onze des 50 observateurs européens envoyés en Albanie pour veiller au bon déroulement des troisièmes élections législatives ont estimé hier qu'elles se sont déroulées dans l'irrégularité la plus flagrante. Les autres ont préféré rester silencieux mais seraient du même avis, selon les 11 observateurs. « Nous en sommes arrivés à la conclusion que la volonté du peuple albanais ne s'était pas exprimée librement durant les élections du 26 mai 1996 », ont estimé les équipes britanniques et norvégiennes de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE). Elles ont toutefois précisé qu'elles ne s'exprimaient pas au nom de l'OSCE, qui publie son rapport officiel sur les élections albanaises aujourd'hui à Vienne.

D'après elles, de nombreuses dispositions électorales ont été violées. Ils ont enregistré de nombreuses fraudes (urnes bourrées, double vote) et la présence d'hommes armés créait un climat d'insécurité. « Des observa-

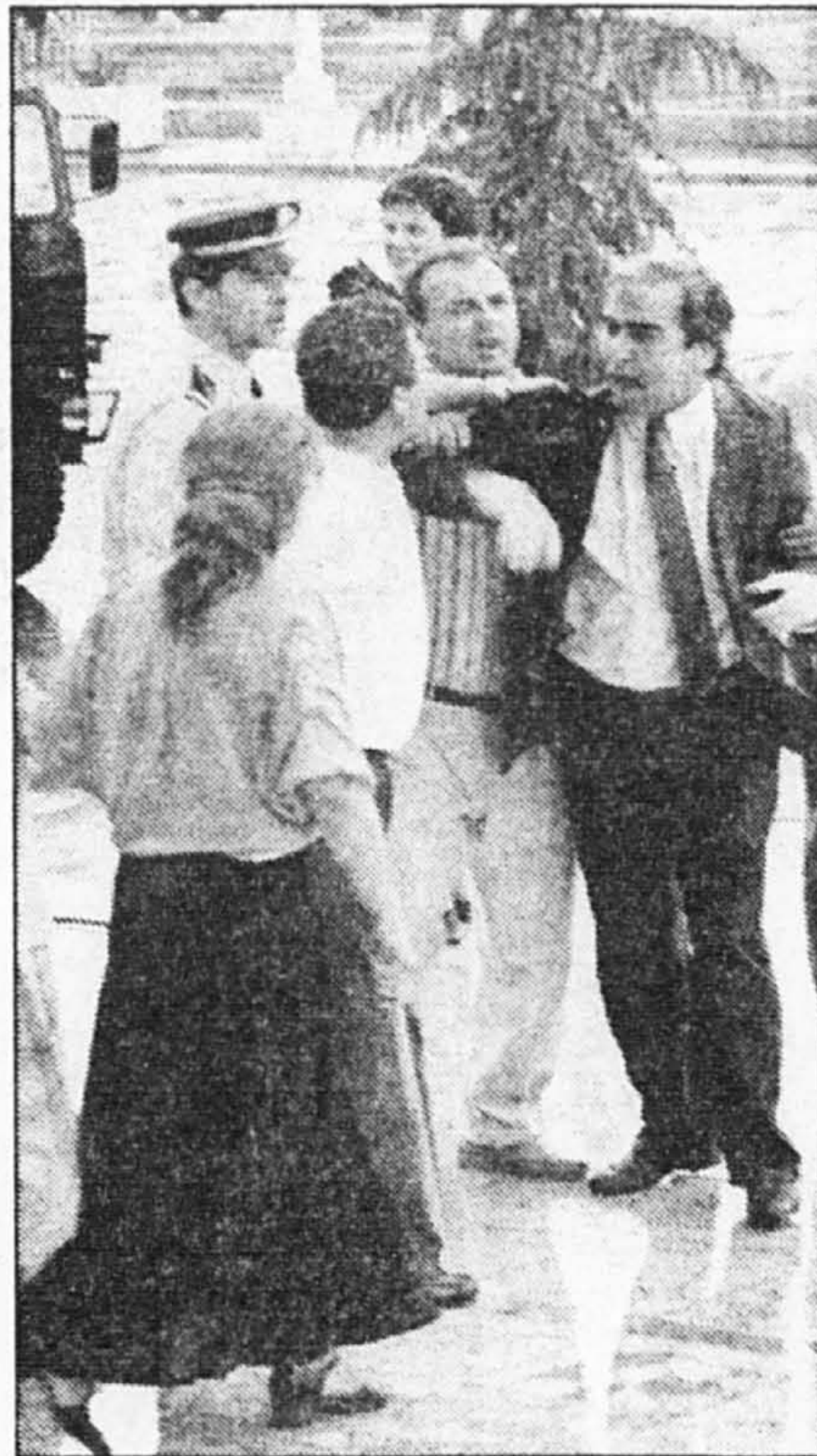


PHOTO REUTERS

Des policiers en civil ont molesté hier le chef du Parti social-démocrate d'Albanie. Skender Gjinushi (portant cravate) lors d'une manifestation de l'opposition réprimée dans la violence à Tirana, la capitale. La manif visait à dénoncer les irrégularités qu'aurait commises le gouvernement lors des élections générales de dimanche dernier.

teurs ont même été témoins de coups et de menaces », ont-il ajouté.

De son côté, le Parti socialiste albanais (PS, ex-communiste) a accusé hier le président albanais Sali Berisha d'avoir perpétré un « coup d'État » à l'occasion des élections législatives de dimanche. « Nous considérons qu'il s'agit d'un véritable coup d'État parce que le scrutin a été étroitement contrôlé et manipulé par la police, le gouvernement et le SHIK » (police secrète) a affirmé devant la presse Servet Pellumbi, vice-président du PS.



**Offres spéciales
Une semaine
seulement**

Hâtez-vous, car elles se terminent le 1^{er} juin 1996!

NETTOYAGE DE TAPIS

Nous nettoions une pièce sans frais supplémentaires (valeur de 13 \$) lorsque vous faites nettoyer deux pièces et plus!

13 \$ Par pièce
Nettoyage à la vapeur.

48 \$ 4 pièces
Plus nous nettoions, plus vous économisez.

**74 \$ Super offre!
Maison complète**
5 pièces, 13 marches et 1 vestibule.

NOTRE SERVICE 4 ÉTOILES : UNE GARANTIE DE SATISFACTION À COUP SÛR!

- ★ Nos puissants appareils à la vapeur nettoient vos tapis à fond et leur rendent toute leur fraîcheur.
- ★ Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits plus passants.
- ★ Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles pour pouvoir nettoyer tous les coins.
- ★ Nous vous fixerons un rendez-vous qui vous convient. Nous travaillons même le samedi!



Tous nos prix comprennent la TPS.



NETTOYAGE DE MEUBLES

Protection pour tissu appliquée sans frais supplémentaires sur un fauteuil (valeur de 20 \$)...

69 \$ Canapé et fauteuil

39 \$ Nettoyage de conduit de ventilation par conduit principal. Plus 6,99 \$ par bouche.

0,99 \$ Nettoyage de tapis d'appoint. Ramassage et livraison inclus.
le pied carré (tapis synthétique)

la Saie Du lundi au samedi de 8 h à 18 h

Montréal (514) 339-5420

Sherbrooke . . . (819) 820-1417 Trois-Rivières . (819) 378-8480

Drummondville/Victoriaville (819) 474-8007

Demandez nos trousseaux de détachage Stainsolution™. Renseignez-vous sur notre PROCÉDÉ DE NETTOYAGE COMBINÉ AU SHAMPOING ET À LA VAPEUR, offert pour seulement 9 \$ de plus par pièce. Le traitement de protection des fibres est offert moyennant des frais supplémentaires. Les pièces de plus de 250 pieds carrés sont considérées comme deux pièces. Service de camion-usine moyennant 9 \$ additionnels par pièce. Frais supplémentaires pour le nettoyage à sec et pour les tissus en coton haïtien, les canapés modulaires et les coussins de dossiers non attachés. Hâtez-vous, car elles se terminent le 1^{er} juin 1996!

dupuis marine inc.

BAYLINER

LA MEILLEURE VALEUR NAUTIQUE AU QUÉBEC = QUALITÉ/PRIX IMBATTABLE

GARANTIE 5 ANS SUR LA STRUCTURE DE LA COQUE



3587 MOTORYACHT

- 37 pi 3 po de long sur 13 pi 1 po de large
- 2 moteurs V8 de 7,4 L (310 chevaux) Mercruiser avec système de refroidissement fermé
- Trois chambres fermées
- Cuisine, coin-repas et séjour au même niveau
- Coin-repas avec vue à l'extérieur
- Treuil électrique
- Chambre arrière avec douche et toilette séparées

Financement disponible à

6,9%

Venez visiter notre grande salle d'exposition contenant plus de 20 bateaux.

HEURES D'OUVERTURE

- Le lundi, de 8 h à 17 h 30
- Du mar. au ven., de 8 h à 21 h
- Le samedi, de 9 h à 16 h
- Le dimanche, de 9 h à 15 h

1460, ch. du Bord-de-l'Eau, Sainte-Dorothée, Laval • Tél. : (514) 689-4232

- Montréal : 990-2975 • Fax : (514) 689-7545

Monde

Londres bloque une douzaine de décisions de l'Union européenne

d'après AP
BRUXELLES

Londres a bloqué une douzaine de décisions de l'Union européenne hier, initiative qui apparaît comme la mesure de rétorsion la plus dure entreprise par la Grande-Bretagne contre l'embargo frappant la viande bovine britannique.

Ces réunions au niveau ministériel sont les premières depuis que le premier ministre britannique John Major a annoncé que la Grande-Bretagne ferait obstruction aux décisions de l'UE tant que la levée de l'embargo sur le boeuf britannique n'aurait pas fait l'objet d'un plan conduisant à sa levée dans un avenir raisonnable.

Parmi les décisions qui n'ont pu être prises par Bruxelles, figure l'aide aux pays les plus pauvres et une proposition qui, à l'origine, avait reçu le soutien actif de la Grande-Bretagne et qui visait à alléger les formalités administratives pour les petites et moyennes entreprises. « Personnellement, je trouve ça très regrettable », a souligné Mario Monti, le commissaire européen chargé du marché unique.

Roger Freeman, le ministre britannique de la Dérégulation, chargé par Londres d'obtenir la levée de l'embargo, a expliqué que cette tactique du bras-de-fer était destinée à montrer la nécessité de parvenir à une solution rapide : « Ce que nous essayons de faire, c'est d'expliquer clairement l'urgence de la situation et la nécessité de faire des progrès. On peut espérer que nos collègues en Europe se concentreront sur le problème », a-t-il déclaré à la presse après avoir bloqué l'adoption de quatre décisions lors d'un conseil des ministres consacré au marché intérieur européen.

Lors d'une réunion distincte dans le même édifice, la ministre britannique de la coopération, Linda Chalcker, a mis son veto à huit mesures ayant reçu l'aval des 14 autres membres de l'Union.

L'opposition birmane défie la junte

d'après Reuter
RANGOON

L'opposition démocratique birmane, emmenée par le prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi, a adopté hier à l'issue de son congrès une série de résolutions qui défient l'autorité de la junte militaire au pouvoir en Birmanie.

Les résolutions de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), le parti de Suu Kyi, relancent le combat pour la démocratie en Birmanie au moment où les dissidents sont l'objet de la plus grande campagne de répression depuis les élections de 1990.

Refusant de se laisser intimider par le Conseil d'État pour la restauration de la loi et de l'ordre (SLORC) au pouvoir, la dissidente a déclaré que la direction de la NLD allait désormais élaborer un projet de nouvelle Constitution pour la Birmanie. Elle feint ainsi d'ignorer la convention constitutionnelle patronnée par la junte, et dont la Ligue a claqué la porte en novembre dernier, estimant qu'elle ne représentait pas la volonté du peuple.

« La conférence autorise le comité directeur à rédiger une constitution pour la future Union de Birmanie. Nous devons commencer à travailler dès que possible. Rédiger une constitution ne prend pas très longtemps si on en a la volonté », a indiqué Suu Kyi à des journalistes.

Elle a ajouté que la NLD demandait pour l'avenir une Birmanie gouvernée par un parlement élu.

Quant au rôle joué par l'armée dans la démocratie future, Suu Kyi affirme sans détour : « Nous voulons que l'armée soit une institution honorable, responsable de la défense de la nation et des principes démocratiques.

Liquidation mode pour femme

Dès aujourd'hui!

30% à 50% de rabais*

SÉLECTION PRINTANIÈRE

• MODE COUTURE • COORDONNÉS CARRIÈRE ET TOUT-ALLER
UNE INCROYABLE SÉLECTION DES MEILLEURES MARQUES!

• LIZ CLAIBORNE • JONES NEW YORK • RENA ROWAN • BIANCA NYGÅRD • VILLAGER • TAN JAY
• RUSS • NYGÅRD COLLECTIONS • PRINCIPLES® COLLECTIONS • NORTHERN SPIRIT® • KARI® ET AUTRES!

TAILLES COURANTES, PETITES ET FORTES. *SUR NOS PRIX ORDINAIRES.

Mode pour femme, rayons 109, 115, 116, 127, 130, 140, 145, 161, 193, et 196. Dans certains magasins seulement. Le choix varie selon le magasin.

30% à 50% de rabais*
SÉLECTION PRINTANIÈRE DE MANTEAUX ET VESTES INCLUANT LONDON FOG POUR FEMME
*Sur nos prix ordinaires.
Vêtements d'extérieur pour femme, rayons 101 et 801. Dans certains magasins. Le choix varie selon le magasin.

50% de rabais
SÉLECTION DE TEE-SHIRTS REAL CLOTHES ET VARIATIONS® POUR JEUNE FEMME
Nos prix ord. 14,99 \$ à 24,99 \$.
Liquidation
699 \$ à 1199 \$ ch.
Mode jeune femme, rayons 463 et 813.

30% de rabais
SÉLECTION DE PULLS REAL CLOTHES ET VARIATIONS® POUR FEMME
Nos prix ord. 24,99 \$ à 45 \$.
Liquidation
1699 \$ à 2999 \$ ch.
Mode jeune femme, rayons 463 et 813. Le choix varie selon le magasin.

30% à 50% de rabais*
SÉLECTION DE ROBES PRINTEMPS-ÉTÉ POUR FEMME
Tailles courantes et petites.
*Sur nos prix ordinaires.
Robes, rayons 110 et 80.
Le choix varie selon le magasin. Les robes en tailles fortes sont offertes dans certains magasins.

33% de rabais
JEANS REAL CLOTHES À 5 POCHE ET À JAMBES ÉTROITES POUR JEUNE FEMME
Notre prix ord. 45 \$.
Liquidation
2999 \$ ch.
Jeans pour jeune femme, rayon 466.

50% de rabais
CHOIX DE ROBES IMPRIMÉES POUR JEUNE FEMME
Notre prix ord. 29,99 \$.
Liquidation
1499 \$ ch.
Dans certains magasins.

30% à 50% de rabais
CHOIX DE PULLS PRINTANIERS PRINCIPLES® ET FAIRSET® POUR FEMME
Nos prix ord. 14,99 \$ à 59,99 \$.
Liquidation
1049 \$ à 30 \$ ch.

30% de rabais
CHOIX DE TENUES PRINTANIÈRES POUR LE GOLF POUR ELLE Northern Spirit® Active et Izod. Nos prix ord. 20 \$ à 85 \$.
Liquidation
14 \$ à 5950 \$ ch.
Dans certains magasins.

30% de rabais
CHOIX DE LEGGINGS PASTEL ET DE TEE-SHIRTS FAIRSET®
Manches longues ou courtes. Nos prix ord. 19,99 \$ et 24,99 \$.
Liquidation
1399 \$ et 1749 \$ ch.

40% de rabais
PANTALONS À COULISSE ET TUNIQUES EN SOIE PRINCIPLES®
Sauge, banane, bleu clair, sable, ivoire.
Notre prix ord. 49,99 \$.
Liquidation
2999 \$ ch.

UNE PRIME EXALTANTE SIGNÉE ELIZABETH ARDEN, A LA BAIE!
À l'achat de 27,50 \$ ou plus de produits Elizabeth Arden, vous recevrez:
• capsules Garamonde Time Complex, provision pour 7 jours • capsules Garamonde Time Complex pour les yeux, provision pour 7 jours • rouge à lèvres Lip Soa en New Now rose • crème Lip-Fix (format courant de 12 ml) • miniscara Delinon • sooon parfumée True Love pour le corps 50 ml • parfum True Love en format miniature, 3,7 ml.
Une prime par personne. Offre en vigueur jusqu'au samedi 16 juin 1996, ou tant qu'il y en aura.

Liquidation!
CHOIX DE SLIPS POUR ELLE
Nos prix ord. 2,49 \$ à 4,99 \$.
Liquidation
199 \$ ch.
Dessous, rayon 822.

Liquidation!
MONTRES BENETTON
Choix de modèles.
Liquidation
2999 \$ ch.
Montres, rayon 231.

25% à 50% de rabais*
TOUTES LES CHAUSSURES HABILÉES ET TOUT-ALLER DE FIN DE SÉRIE POUR FEMME
*Sur nos derniers prix étiquetés.

25% de rabais*
TOUTES LES CHAUSSURES HABILÉES ET TOUT-ALLER DE FIN DE SÉRIE POUR HOMME
TOUTES LES CHAUSSURES HABILÉES, TOUT-ALLER ET DE SPORT DE FIN DE SÉRIE POUR ENFANT
*Sur nos derniers prix étiquetés.

la Baie
Compagnie de la Baie d'Hudson
VOUS AVEZ LE MEILLEUR

La Carte GM^{MD} et La Presse pourraient vous amener au Grand Prix!
(Voyez l'annonce aujourd'hui en page C5)

MAISON D'ACCUEIL POUR FEMMES EN DIFICULTÉ
Appuyer Le Chainon, c'est aussi croire en la liberté
Le chainon remercie de tout coeur votre journal pour cet espace gratuit.
Merci aux commanditaires qui défraient tous les coûts reliés à notre 60e anniversaire.
Yvon Deschamps et Judi Richards

Le Chainon, c'est aussi la liberté
Depuis 60 ans
Oui, moi aussi, je veux aider les femmes du Chainon.
Voici ma contribution de: _____
Nom: _____ Prénom: _____
Rue: _____
Ville: _____ Code postal: _____
Veuillez m'envoyer un reçu pour usage fiscal Oui Non
Postez à: 4373, de L'Esplanade, Montréal H2W 1T2 Tél.: 845-0151

Sur l'internet, la somme des connaissances humaines augmente par nanosecondes.
Et vous vous demandez encore si vous avez vraiment besoin d'un modem Motorola à vitesse élevée?

Achetez n'importe quel modem Motorola de la SURFR Series^{MC} avant le 5 juillet et vous pourriez **gagner un voyage pour deux aux Jeux olympiques d'Atlanta.**
Vous recevrez également un abonnement **gratuit à l'internet** de la part d'un partenaire internet de Motorola avec preuve d'achat à l'appui. Offre d'une durée limitée.

MOTOROLA
Nous fabriquons des modems depuis plus de 20 ans.
Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne 1996